

Association Numismatique de la Région de Cluses

Bulletin n° 1 - 9 mars 2000

Editorial

Le bureau de l'association présente.... avec quelque retard... tous ses vœux de bonheur, santé, prospérité à tous les membres de l'A.N.R.C. et à leur famille.

Le 21 janvier s'est tenue notre première réunion de l'année : réunion très animée avec le partage de la galettes des rois, et cette année en compagnie de nos épouses et compagnes : cela a été une excellente soirée bien arrosée.

Le 18 février, pour notre deuxième réunion de l'année, l'ordre du jour portait sur le renouvellement du tiers sortant du bureau.

Le bureau a donc subi effectivement quelques changements. Notre président Jacques GRANGIEN avait émis l'an dernier le souhait de se retirer. Il restera malgré tout, toujours notre expert en monnaie, et nous espérons tous lire dans les prochains bulletins, sous sa plume, des articles sur les monnaies royales, sujet qu'il affectionne tout particulièrement, et sur lequel il a tant à nous apprendre.....

Le bulletin, parlons en un petit peu. Ce premier numéro n'est qu'un essai, bien imparfait en soi. Il ne tient qu'à nos amis numismates de le faire vivre et de l'améliorer. Il se veut un trait d'union entre tous les membres de l'A.N.R.C., et grande ambition, peut être nous apportera-t-il de nouveaux membres ?

Je lance donc un appel à tous afin que chacun apporte contribution: sous forme de récits. d'informations sa numismatiques, de présentation de collection (numismatique ou autre : je pense à la très belle collection de plaques de muselets de Champagne de notre ami « Marin »), d'anecdotes locales, de petites annonces, etc....

Le bulletin en fait pourra contenir bien des choses, seuls seront bannis les sujets à caractères polémiques...

Sa périodicité n'est pas formelle, il sera édité seulement lorsqu'il y aura assez de matière pour le faire.... alors à vos plumes!

Jean-Luc BUATHIER

(N.º 28.) t.re Année! An 1816. JOURNAL DE SAVOIE. Vendredi. 11 Octobre.

Un extrait de ce journal :

« Le système monétaire en francs qui a été introduit dans les Etats de terre-ferme de S.M.*, soit pour le billon, soit pour les monnaies d'or et d'argent, que l'on continue encore à suivre dans les contrats entre particuliers ainsi que pour la perception des contributions, et qui a été également adopté dans les Etats voisins, a fait juger convenable à S.M. de mettre en circulation des monnaies d'une valeur égale à celle ci-dessus, avec la dénomination de leur valeur en livres nouvelles de Piémont au lieu de celles de francs.

En conséquence, par Lettres-Patentes signées à Aix, le 6 du mois d'août courant, Elle a ordonné qu'ils soit fabriqué aux Hôtels Royaux de la monnaie des pièces d'or d'une valeur égale à celle de vingt francs et des pièces d'argent d'une valeur égale à celle de cinq francs,

substituant à la dénomination de franc celle de livre nouvelle de Piémont, et qu'elles soient du même poids et au même titre que celles de même espèce en cours dans les Etats voisins ; le poids et le titre de ces pièces sont désignées ci-après.

S.M. a aussi ordonné qu'elles aient cours dans tous ses Etats de terre-ferme.

Pièces d'or

Pistole neuve de vingt livres nouvelles de Piémont,

Du poids de deniers	 5.	<i>0.</i> 21
Et au titre de carats	 21.	<i>14</i> .

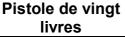
Pièces d'argent

Ecu neuf de cinq livres nouvelles de Piémont,

Du poids de deniers	 19.	<i>12. 1</i>	11.
Et au titre de carats	 10.	19.	

Nous déclarons en outre que le poids et le titre des monnaies cidessus étant les mêmes que ceux des monnaies de même espèces en cours dans les Etats voisins, les pièces d'or sont à la taille de 155 pièces au kilogramme et au titre de 900 millièmes, et les pièces d'argent à la taille de 40 pièces au kilogramme, ou de 25 grammes par chaque pièce, et également au titre de 900 millièmes. »







* S.M. = Sa Majesté (il s'agit bien sûr de Victor Emmanuel I – 1802/1821)

à suivre....

L'HISTOIRE DU FRANC

par Jean-Luc BUATHIER

1- Introduction

A la veille du passage à l'Euro, il peut être bon de se remémorer brièvement les origines du *FRANC* symbole monétaire de la nation française.



République Française 1 franc - 1992

L'histoire du *Franc* se divise en trois parties coïncidant avec les trois grandes périodes de troubles précédant le 20ème siècle:

- la guerre de " Cent Ans "
- les guerres de Religion
- la Révolution française.

L'histoire numismatique est donc étroitement liée à l'Histoire de notre pays.

2- Les Francs d'or aux 14ème siècle et 15ème siècle

Nous devons remonter à **1360** pour voir apparaître pour la première fois une monnaie française portant le nom de *FRANC*.

Cette période recouvre en partie la guerre de "Cent Ans" qui opposa de 1337 à 1453 la dynastie des Valois et les rois d'Angleterre prétendant au trône de France.

Le 18 septembre 1356, Jean le Bon est vaincu avec son armée près de Poitiers, il est fait prisonnier et emmené en captivité. Son fils, le Dauphin Charles, prend alors le titre de Régent, et rétablit l'autorité royale à Paris.

Après un nouveau débarquement à Calais d'Edouard III d'Angleterre, un traité de paix, préparé par le Régent à Brétigny, est signé le 24 octobre 1360 par les deux rois.

Edouard III renonce alors à ses prétentions sur le trône de France et redonne sa liberté à Jean le Bon en échange principalement de toute la partie sud-ouest de la France à laquelle s'ajoute une énorme rançon de 3 millions d'écus d'or.

Le retour du roi de captivité fait renaître la confiance. Avec l'ordonnance du 5 décembre 1360, la monnaie d'argent et de billon se renforce. Cette ordonnance est très importante puisqu'elle porte aussi sur la création d'une nouvelle monnaie en or appelée *Franc d'or "à cheval"*. C'est le premier *FRANC* de notre histoire monétaire.

Pour la rançon, un premier versement de 600.000 écus d'or au type *Franc d'or "à cheval"* fut effectué; ce versement devait être complété par des versements annuels de 400.000 écus d'or pendant 6 ans. Début 1364, ne pouvant plus payer la rançon, Jean le Bon se reconstitua prisonnier auprès des Anglais et décéda le 8 avril de cette même année.

Son fils Charles V dénonça en 1369 le traité de Brétigny et reconquit une grande partie des terres laissées aux Anglais. Il fit frapper lui aussi des *Franc d'or "à cheval"*.

En 1365, ceux-ci furent remplacés par une nouvelle monnaie d'or représentant le roi debout tenant une épée à la main, cette monnaie pris le nom de *Franc d'or "à pied"*.

Charles VI continua le système monétaire de son père Charles V. Il est impossible de différencier les *Francs d'or "à pied"* de Charles V de ceux frappés sous le règne de Charles VI.

Son fils Charles VII fit frapper un nouveau *Franc d'or "à cheval"* en 1422.

C'est avec cette monnaie que se terminent les frappes des *Francs d'or*.

2.1. Le Franc d'or "à cheval"

Le 5 décembre 1360, le Roi Jean le Bon ordonna la fabrication de deniers d'or fin appelés *Francs d'or*, au cours légal de 20 sols tournois (1 livre tournois) la pièce.

Cette monnaie pesait un gros un grain (3.824 gr + 0.053 gr = 3.877 gr); il était frappé 63 pièces dans un

marc d'or fin.

Jean le Bon Franc d'or à Cheval 1360



Dans le contexte conflictuel avec l'Angleterre, et sachant que la frappe de cette monnaie est destinée à payer la rançon du roi, ce *Franc d'or* communément appelé *Franc d'or "à cheval"* est chargé de symboles.

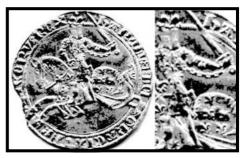
Tout d'abord son appellation : le mot "*Franc*" doit être compris dans le sens de "libre", le roi de retour de captivité est enfin libéré, comme il est déclaré dans l'ordonnance : "Maintenant que nous sommes *francs* et libérés à toujours ..."

Ensuite le symbolisme de la gravure : le Roi Jean le Bon est représenté galopant à cheval, l'épée à la main, prêt à frapper, comme si il avait juré de ne pas déposer les armes avant d'avoir repris à l'ennemi les terres conquises.

Ce symbolisme a été certainement inspiré par le Florin "Georges" en or, frappé en 1341, sur lequel son père Philippe VI de Valois se fit représenter galopant à cheval et perçant de sa lance le dragon d'Angleterre.

Charles V Franc d'or à Cheval 1364

(Rare variété vaguement décrite mais jamais encore illustrée : Une chaîne relie l'épée à la cuirasse du roi, le fourreau de l'épée pend sur le caparaçon du cheval).



2.2. Le Franc d'or "à pied"

Le 20 avril 1365 fut ordonné, au nom du Roi Charles V, la fabrication de nouveaux *Francs d'or* communément appelés

Franc d'or "à pied", toujours au cours de 20 sols tournois (une livre tournois).

Cette monnaie, moins lourde que la précédente pesait un gros (3.824gr), et on frappait 64 pièces dans un marc d'or fin.



Charles V - Franc d'or à Pied - 1364

Le Roi est représenté de façon moins guerrière. Il est debout tenant de sa main droite l'épée et de sa main gauche la main de justice.

Charles V fit battre monnaie dans trois ateliers monétaires nouveaux: Limoges, Poitiers et La Rochelle. Ces ateliers monétaires sont identifiables par leur différent qu'ils ont conservé du temps où ils battaient monnaie pour Edouard, prince de Galles dit "le Prince Noir " et duc d'Aquitaine.

Charles V

Monnaie de
LA ROCHELLE
1364



L: pour Limoges

P: pour Poitiers

R: pour La Rochelle

Charles VI au début de son règne fit battre monnaie au type du *Franc d'or "à pied"*, mais il est impossible de le distinguer de celui de Charles V.

A noter que de nombreuses imitations, tant pour le *Franc d'or "à cheval"* que pour le *Franc d'or "à pied"* furent effectuées par d'autres dynasties régnantes en

Europe (Comté de Flandre, Comté de Hainaut, Duché de Brabant, Duché de Bretagne, Duché d'Aquitaine, Comté de Provence, etc....).

Toutes ces monnaies reprennent la devise frappée pour la première fois lors des croisades sur les monnaies d'or de Saint Louis (Louis IX) : Christ Vincit - Christ Regnat - Christ Imperat

9/			a suivre
8			
Bulleti	n d'adhésion		
Assoc	iation Numismatiq	ue de la Région de Clu	ses
□м	me 🗆 Melle	□ Mr	
Nom			
Prén	om		
Tél			
Adre	sse		
CP	Ville		
Cot	<u>isation</u>		
		e avec abonnement à la ET CHANGE : 236 Franc	revue spécialisée cs (au lieu de 310 Francs)
	Cotisation annuelle	simple : 100 Francs	
	Règlement par d	chèque bancaire au n	om de l'A.N.R.C.
		à retourner à	
Α	.N.R.C. 4884 roเ	ute de l'Eponnet - 7	4970 MARIGNIER

A.N.R.C. 4884 route de l'Eponnet - 74970 MARIGNIER

2: 0 450 346 885

♥ Réunion chaque 3^{ème} vendredi du mois à 18h30 – Mairie de Cluses – Porte à gauche sur le côté – Sonner sur le bouton correspondant à notre salle de réunion.